

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 16.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95
Chèques Postaux Nantes 6.015



Concours culturels en 1930

L'Office Agricole informe les agriculteurs intéressés que les concours culturels en 1930 seront ouverts aux exploitations agricoles des cantons de Ancenis, Ligné, Riaillé, Saint-Mars-la-Jaille, Varades et Nort-sur-Erdre, dirigées tant par les propriétaires que par les fermiers et métayers.

Les conditions d'inscription et le programme des concours seront publiés ultérieurement.

Huit mille francs pourront être répartis entre les lauréats.

LE CONCOURS HIPPIQUE DE L'OUEST se tiendra à Nantes, Cours Saint-Pierre, du dimanche 23 février, au 2 mars.

SEMENTES : Une proposition de loi vient d'être déposée, tendant à interdire l'entrée en France des graines de graminées en mélange et de graminées impropres à la semence.

LE TARIF POSTAL des plis adressés aux Prêts, en vue de l'immatriculation aux Assurances Sociales, entre le 1^{er} février et le 30 avril 1930, seront admis au tarif de 0,50 au lieu de 1,00.

UN PRIX DE 2.000 FRANCS, ou un objet d'art, sera décerné par la section du génie rural de l'Académie d'agriculture, au constructeur français qui réalisera le meilleur perfectionnement d'un appareil de culture mécanique pour les plantations arbutives, en particulier pour les vignes. La machine devra servir aux travaux du sol, ainsi qu'aux pulvérisations et épandages des liquides et des poudres.

BAUX RURAUX : La Cour de cassation a décidé, dans un arrêt du 27 novembre 1929, que le fermier titulaire d'un bail non révisable, a droit à la réduction de 10 % du loyer lorsque, sans assumer toutes les charges qui incombent légalement au propriétaire, il supporte l'impôt foncier et les charges accessoires d'usage (perte de fruits par cas fortuit, charrois, etc.).

UNE BELLE CANE : Un cultivateur de la région de Bouin (Vendée) possède une cane de variété nantaise, qui a poudré des œufs phénoménaux de 165 grammes à trois jaunes ! C'est là un cas vraiment peu fréquent.

AUX ETATS-UNIS, on annonce un accroissement considérable des semencements de blé d'hiver.

Le Nouveau Régime des Vins

Une nouvelle loi réglementant le commerce et la circulation des vins a été votée. Nous en avons ici même publié les principaux articles. Quelques-uns seront les conséquences et comment faut-il apprécier cette législation.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire l'article suivant que nous trouvons dans la « Revue de Viticulture », sous la plume de M. Marc Desfriches :

« La loi a pour objet de poursuivre la politique inaugurée par la loi de 1889 et continuée par celles de 1894, 1897, 1903, 1907, 1919, 1927 et 1929. Elle doit, suivant l'expression même du ministre de l'Agriculture, donner un statut à tous les vins de France et combattre à la fois les fraudes qui se font dans la cuve et celles qui, par excès de culture, se font dans la plante elle-même.

« La loi distingue trois catégories de vins :

1^{re} Les vins à appellation d'origine, dont le statut a été déjà fixé par la loi du 6 mai 1919 modifiée par celle du 22 juillet 1927. La loi actuelle n'y touche pas et aucune modification n'est apportée à leur régime.

2^e Les vins qui ne sont ni des vins à appellation d'origine, ni des vins de coupage. Ils peuvent provenir d'une région quelconque. Ils circuleront librement sans être soumis à la règle édictée par l'article premier de la loi, sous la condition que le lieu de leur production « figure clairement sur les récépissés, factures et pièces de régie ». Aucune équivoque ne pourra être admise sur l'origine de ces vins.

3^e Les vins de coupage.

C'est l'essentiel de la loi.

Ils devront avoir les deux éléments suivants : au moins 9° d'alcool réel, et une acidité fixe suffisante pour que la somme alcool-acide soit égale ou supérieure à 12,5. Un vin de 9 degrés devra donc avoir une acidité fixe d'au moins 3 gr. 5 (en acide sulfurique, s'entend).

« La loi ne gêne en rien, soit les vins à appellation d'origine, soit les bons vins produits par d'autres régions, tandis qu'un vin indigne ne pourra plus être, pratiquement mis en vente. Les producteurs loyaux, le commerce honnête et les consommateurs y gagneront.

« Mais la composition minimum imposée aux vins de coupage aurait pu être dangereuse en ce sens qu'elle aurait pu constituer un encouragement à l'importation des vins étrangers plus riches en alcool et en matières extractives que la plupart de nos vins français. L'article 4 de la loi a prévu cet inconvénient et y a paré en exigeant que les vins im-

portés de l'étranger ne soient vendus en France qu'avec l'indication de leur origine, ce qui signifie très nettement qu'ils ne pourront servir à des coupages.

« Cette disposition, très importante, empêchera la cuisine qui pourrait être faite en mélangeant de mauvais vins français, justiciables de la distillerie ou de la vinification, avec des vins importés de l'étranger, mais elle n'atteindra pas les vins de crus étrangers qui sont vendus en France sous leur nom d'origine comme par exemple : Porto, Malaga, Tokay, et certains vins italiens réputés et appréciés.

« Ainsi, dans l'avenir, le commerce devra utiliser pour faire des coupages les vins français, les vins algériens et les vins tunisiens dans la limite du contingent fixé annuellement, à l'exclusion de tous autres vins étrangers.

« Il était nécessaire d'empêcher certains négociants appâtés par le désir du gain, qui est une des tares de l'après-guerre, de se précipiter sur les vins les plus défilés, les plus détestables, qu'ils enlèvent de préférence à tous autres. Il fallait mettre un terme à ce commerce néfaste.

« Il fallait aussi arrêter la course aux bas prix, qui a entraîné la livraie certains viticulteurs qui vendent leurs petits vins plus cher ne recherchent qu'une chose : produire un liquide qui puisse bénéficier de la dénomination vin.

« Mais il faut aussi que le mouillage abondant qui se pratique dans certaines régions puisse être enrégulé ou supprimé. Il est nécessaire, il est indispensable que le mouillage et le sucrage clandestins soient recherchés et punis.

« Cette loi est incomplète, elle est imparfaite, mais elle apporte cependant quelque chose de nouveau. Nous en attendons les plus heureux effets et souhaitons qu'elle soit complétée à brève échéance. »

La loi va donc inciter tout le monde à relever la qualité plutôt que la quantité. C'est heureux.

L'obligation faite aux vins étrangers de ne pas être admis comme vins de coupage, restreindra fortement les importations qui avaient lieu en France et s'élevaient parfois à 3.000.000 d'hectos. Importer en France du vin ! Alors qu'il y en a déjà trop, quel non-sens économique ! Quelle chose ridicule !

Que deviendront nos petits vins dans les années médiocres, les gros-plants, en particulier, vins sincères mais ne pesant pas 9°. Ils circuleront avec des acquits où figurera leur lieu de production, commune ou canton.

Mais ces liquides ont souvent be-

soin d'être coupés, en particulier lorsqu'ils sont trop verts. Pourra-t-on les faire entrer et disparaître dans la catégorie prévue à l'article 3 ? La loi n'est pas claire à ce sujet. Nous allons faire demander des précisions au Ministre lui-même, M. Hennessy. Il est bien disposé pour la viticulture ; de plus, député des Charentes, il connaît parfaitement la situation des vins dans l'Ouest.

La Déclaration de Récolte

Elle a été publiée ? Il y a une grosse récolte. Si l'on compte tout, stock antérieur, récolte française, récolte algérienne, on arrive au chiffre impressionnant de 31.000.000 d'hectolitres ? En 1925, année de grosse production, et au début de laquelle existait un gros stock de 1924, il y avait eu 80.000.000 d'hectos. On s'en est tiré tout de même.

Nous avons entendu la semaine dernière un courtier dire qu'il y avait du vin pour deux ans ! C'était un Père la Baise ! C'est faux. Si la consommation marche bien, c'est-à-dire si le travail va, que l'ouvrier a de l'argent, nous pouvons très bien, comme en 1923, faire disparaître la plus grosse partie de notre belle récolte.

Nos amis nous donnent raison une fois de plus cette année, c'est un vin local, sa consommation est spéciale, il maintient ses cours. Rien ne peut le remplacer. Souhaitons que la nouvelle loi en favorise la sincérité, qu'elle oblige de plus en plus le marchand et le débitant à ne pas le remplacer par des mélanges à bon marché, sans saveur et sans bouquet. C'est une fraude sinon légale, au moins morale.

Si nous examinons en détail la déclaration, nous voyons que la Loire-Inférieure a produit 1.284.719 hectos au lieu de 652.365 en 1928. En 1922, la déclaration totale pour le département était de 1.707.219 hectos. Elle a été consommée à peu près toute durant la campagne 1922-1923.

Nous sommes avant le Maine-et-Loire qui n'a fait que 1.062.778 hectos, derrière l'Indre-et-Loire, qui arrive avec 1.356.902 hectos. Sur l'aire géographique de la C. G. V. C. O., le département qui a fait le plus de vin est le Loir-et-Cher, il a produit 1.704.929 hectos.

Le plus gros récoltant de vin en France est l'Aude, ce département annonce 6.350.277 hectos.

Quant à l'Algérie, elle dispose de 12.832.430 hectolitres.

Comme les vins ont baissé de prix, les francs buveurs n'ont qu'à s'en donner. Leur devoir est de ne pas se ménager, ils rendront service aux vigneron. Il y a de la place pour tout le monde au bout des barriques, pas besoin de mettre de l'eau dans les pichets ! Le vin est une nourriture, ne l'oublions pas.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat Central

VITICULTEURS !

L'AMERIQUE EST SECHE !!!

Si chaque ouvrier américain buvait seulement un litre de vin par jour, votre production ne serait pas suffisante.

VOUS NE SERIEZ PAS

DANS LE MARASME

ALORS ?

POURQUOI

achetez-vous des machines à des gens qui ne vous achètent rien ?

Pourquoi faites-vous gagner de l'argent aux Américains qui refusent votre vin ?

NE SOYEZ PAS DES POIRES !

Faites donc gagner de l'argent à ceux qui vous en font gagner.

VITICULTEURS !!

Achetez vos machines, vos autos, vos camions, vos tracteurs,

Chez nous, en FRANCE

Un Brin de Causette...

Dernièrement c'était Guillaume II à dire à un journaliste anglais qu'il considérait sa destinée comme une épreuve imposée par le Ciel et qu'il l'acceptait comme Job !

« Au lieu de gouverner une nation, je plante des rhododendrons. J'ai essayé de gouverner mon empire pour la plus grande gloire de Dieu, pour laquelle également j'essaye d'embellir Doorn. Peut-être Dieu veut-il que j'enseigne au monde la vérité sur les origines de la guerre, sujet auquel je consacre de longues heures de travail, jour et nuit. Vivant à Doorn, je rends peut-être un plus grand service à l'humanité que si j'étais empereur d'Allemagne. »

J'ai croisé mon colon ! Mais pendant que Guillaume II s'occupe de ses bégonias, ou ses choux, son bon peuple pacifique se démène, plante des jalons un peu partout pour la plus grande Germanie. D'après, donc qui sont pu de 60 millions d'habitants et qui sont inventeurs des bouges. Vous avez vu ça pendant la guerre, avec leurs gaz, leur chimie, leurs vêtements, leurs sacs en papier, leur saccharine, leurs pilules pour remplacer la biécho et tout leur système ?

Leur grande industrie s'est remise debout et marche maintenant à plein. Y ne fabrique plus de gaz, mais de confortables avions pour passagers et service commercial. Y ne font pu de gaz aphixiaux, mais de simples gaz pour détruire les pucerons, ou donner de la pression aux siphons. Y sont si actifs et si ingénieux ! Tenez, v'là qu'ils nous inondent à présent de leurs camelottes ; pour du bon marché, c'est point cher et comme on dit, ça tape à l'œil ; ça fait de l'effet !

La plupart des joujoux que vous voyez dans les mains des gosses, regardez bien de près — vous verrez que c'est boche : Y en a qui ne portent point le lieu d'origine, d'autres qui portent gentiment dans un petit coin, ou par en-dessous : « Made in Germany ».

Achetez des objets de toilette, des affaires de ménage, des gravures, tout ce que vous voudrez, vous trouverez ça, en-dessous l'empreinte de la Boche. Jusqu'aux machines agricoles qu'ils essayent de nous vendre à présent : des batteuses, des moissonneuses, des charnues, des moteurs, des écremeuses et tout ce que vous voudrez. Quand on pense que ces gars-là viennent carrément faire du tort à notre commerce, à notre industrie, qu'ils viennent enlever du pain à nos ouvriers français, qu'ils nous envahissent petit à petit, sans tambour ni trompette, sur le terrain économique, comme ils nous envahissent pour de bon en 1914, c'est à vous de décider, à s'en débarrasser s'il y aura assez de poires, de gens aveugles — qu'on déja tout oublié — pour faire du « bédigommerce » avec eux ?

C'est point étonnant que Guillaume II ait le sourire et se frotte les mains en relisant ses plates-bandes de Doorn. Le « bon vieux dieu allemand » n'est point mort... mais nous n'entrerons point en son paradis !

MAITRE JEANNOT.

CE JOURNAL EST LE MIEUX

INFORMÉ ET LE PLUS VIVANT

DES HEBDOMADAIRES AGRICOLES. REPANDEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

La Situation actuelle de l'Agriculture peut-elle se maintenir ?

L'effondrement des cours des produits agricoles a créé une crise dont l'ampleur, et nous l'avons déjà prévenue, peut avoir des répercussions très graves.

Les industriels, en général, commencent à craindre et sentent les prémices d'une crise latente et qui ne peut manquer de se manifester très rapidement.

En effet, l'après-guerre a créé dans toutes les nations un besoin de protectionnisme qui est maintenant en plein épanouissement. Les nations et particulièrement les nations agricoles, qui n'auront pas su équilibrer suffisamment tous les éléments de leurs richesses, verront obligatoirement une crise dans toutes les branches de leur activité.

En France, depuis déjà 4 ans, la crise agricole actuelle était prévue, et il faut avouer que rien n'a été fait pour l'éviter. L'agriculteur, depuis 4 ans, a vécu de promesses ; ce n'est pas avec des promesses non exécutées qu'on dirige une situation.

Quoi qu'il en soit, nous sommes aujourd'hui en face de deux alternatives ; il ne peut y en avoir d'autres :

La première : l'équilibre de la situation actuelle en face de deux alternatives ; il ne peut y en avoir d'autres : faire par le bas, c'est-à-dire sur les prix actuels des produits agricoles en ramenant la valeur des produits industriels au même coefficient. Est-ce possible ? Nous ne le pensons sincèrement pas, en face d'une main-

d'œuvre habituelle aux hauts salaires, en face des difficultés de vie de plus en plus nombreuses où, même l'ouvrier qui gagne bien, se tire quelquefois difficilement d'affaires.

La seconde : l'industrie maintiendra ses prix, mais, dans ce cas et obligatoirement, la valeur des produits agricoles devra s'ajouter à ces prix.

Un déséquilibre aussi profond que celui qui existe actuellement ne peut durer. Cependant, cette crise, à conditions qu'elle se résolve assez rapidement, aura eu pour les agriculteurs un avantage, puisque c'est seulement dans les moments de graves difficultés que les hommes et particulièrement les agriculteurs savent se rapprocher. Elle aura servi à leur faire comprendre le puissant intérêt qu'ils peuvent avoir à se réunir en groupes nombreux, imposants avec, à la tête de ces groupes, des hommes d'action ayant des directives précises.

Nous voulons penser que les Pouvoirs Publics vont enfin s'émouvoir de la situation actuelle et que des mesures rapides vont être prises pour pallier à cette situation, pour rétablir un équilibre qui n'aurait jamais dû être rompu, surtout dans les proportions aussi grandes que celles qui existent actuellement.

E. TOURNEUR,
Sélectionneur.

LES ASSURANCES SOCIALES

Que devons-nous faire ?

Une décision des Cultivateurs de Chéméré

La date d'entrée en application du 5 février 1930 est passée : nous sommes toujours en plein gâchis ! Personne n'ose se prononcer au sujet de cette fameuse loi, qui peut se vanter d'avoir fait couler des flots d'encre et d'avoir soulevé des masses de protestations dans tous les milieux agricoles, commerciaux, industriels et médicaux.

Cette loi désormais reconnue inapplicable, telle qu'elle a été conçue, on veut à toutes forces nous l'imposer coûte que coûte. Des ordres ont été donnés aux Prêts ; les Maires sont bombardés de circulaires et de questionnaires, véritables ultimatum : il faut immatriculer à tout prix... tandis que les pauvres futurs assurés n'y comprennent absolument rien !

Et d'abord, qui va faire les frais de toute cette première immatriculation ; qui va payer le personnel nécessaire au classement de toute cette papérasserie ? — Personne n'a d'argent en caisse !

Nous avons reçu d'un de nos amis et adhérents, ancien ministre, une lettre pleine de bon sens, dont nous extrayons les passages suivants :

« Comme tout le monde, je révoque avec moi les marques de l'étonnement produites, dans tous les milieux, par l'invitation à l'inscription, sans délais, des employés, par leurs employeurs sur les fameuses listes. Certains se montrent inquiets des sanctions annoncées en cas de retard ou d'omission ; certains déclarent carrément qu'ils refuseront de remplir les feuilles d'inscription si... on les leur présente. Enfin, tout le monde manifeste une irritation dont le ministre ne paraît pas s'apercevoir ou se soucier, mais dont on devrait, à mon sens, faire profit ailleurs, pour mettre fin à une situation qui va devenir désastreuse. »

En ce qui me concerne, je suis parfaitement décidé à me refuser à l'exécution d'une loi qui n'existe pas, et j'encourage autour de moi chacun à tenir la même attitude.

Je prends texte d'une consultation publiée dans le « Journal des Débats », d'un professeur à la Faculté de Droit et qui conclut que : « l'article 64 de la loi qui menace d'amendes et de déchéances, en cas d'observation des formalités d'imma-

trication, ne peut être invoqué pour une simple note ministérielle, et qui n'a point force obligatoire, qui ne saurait s'exercer que par une loi, quant à présent inexistante. »

Cette même article invite les intéressés à s'abstenir jusqu'à ce que les réformes les plus profondes aient été apportées et votées, au projet informel, d'ailleurs abandonné.

En quoi faisant, dans l'état actuel de la législation, ils ne commettront aucune contravention. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président, que les membres de notre Syndicat devraient être avertis par son organe, « Le Bulletin », et encouragés, invités même à ne pas se laisser effrayer par les foudres d'un ministre qui serait bien empêché de les lancer, et dont le seul but est un bluff énorme.

Ceux qui y répondraient en s'inscrivant ne feraient que contribuer à un petit plébiscite en faveur d'une loi repoussée presque à l'unanimité, alors que M. Loucheur se targuerait du nombre des inscriptions (forcées) pour proclamer la popularité et l'acceptation de son ours.

Confirmons ce que vient de dire notre adhérent en publiant ici un extrait de l'article publié dans le journal « Le Matin » du 28 Janvier 1930 :

« DOIT-ON PROCEDER LE 1^{er} FEVRIER AUX FORMALITES D'IMMATRICULATION ? NON, CAR LA LOI DE M. LOUCHEUR N'A PAS FORCE DE LOI. »

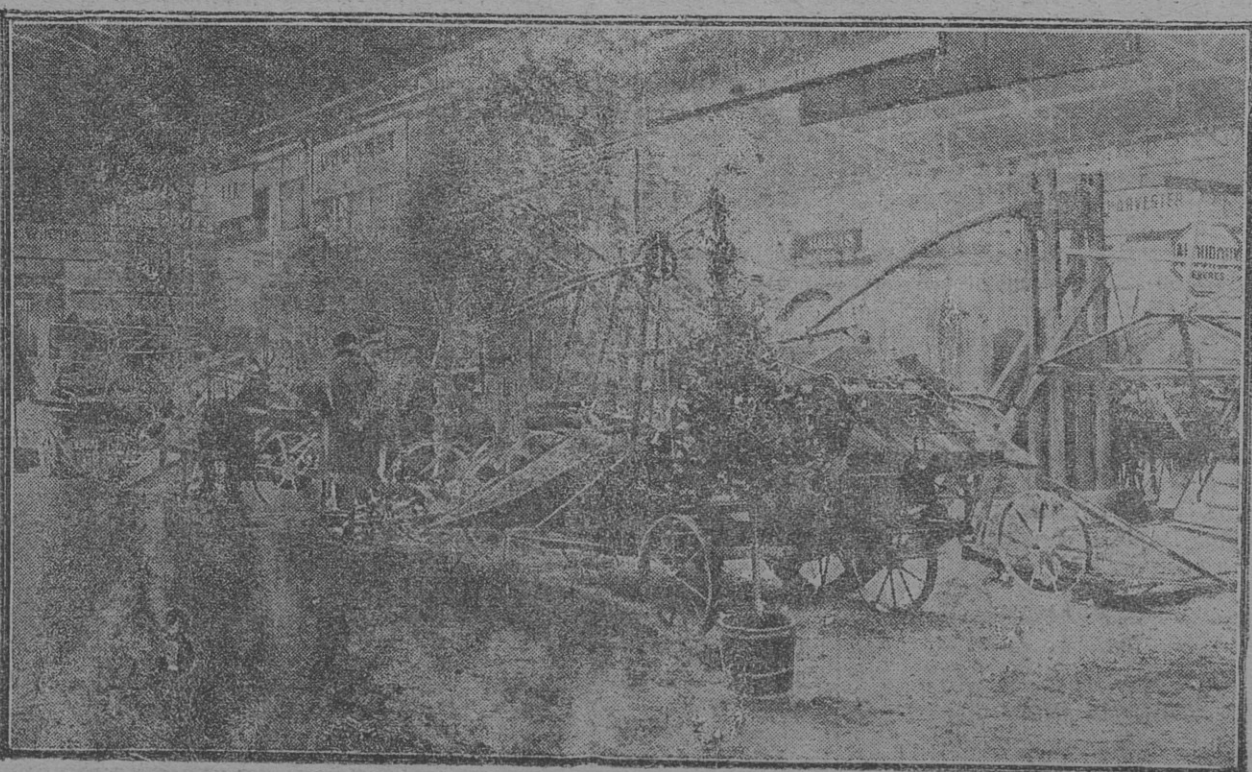
Sous ce titre, en gros caractères, « Le Matin » développe les considérations suivantes :

Et maintenant, une question nette : les intéressés doivent-ils, le 1^{er} février, se plier aux formalités d'immatriculation à l'exécution desquelles, par une circulaire comminatoire, M. Loucheur a prescrit aux préfets de tenir la main ?

Non. Parce que ce serait s'incliner devant l'illegalité la plus flagrante.

En effet, l'article 78 de la loi sur les assurances sociales stipulait que celle-ci entrerait en vigueur dix mois après la publication du règlement d'administration publique au « Journal Officiel ». Or, le règlement est du 30 mars 1929 et a été publié à l'« Officiel » le 5 avril. Et la loi devait donc, normalement, entrer en vigueur le 5 février 1930.

Au Salon de la Machine Agricole, à Paris



Le Hall des Instruments de Récoltes ; au premier plan, la nouvelle Moissonneuse-Lieuse, tout acier, d'une vieille Maison Française

Le peut-elle ? Non, puisque l'immatriculation, qui est à sa base, a été différée.

En modifiant par simple circulaire, la date de l'immatriculation, le ministre du Travail a d'ailleurs agi avec une désinvolture singulière. Car l'immatriculation n'est pas, quoi qu'il en dise, une mesure bénévole de recensement. C'est une obligation et un commencement d'application, l'article 64 déchaînant automatiquement des sanctions pénales contre l'employeur en défaut par absence de déclaration.

De l'avis de tous les juristes, le ministre aurait dû faire adopter d'urgence une loi spéciale établissant une mesure provisoire, pour reporter à une date ultérieure la mise en application de la loi.

Il est juridiquement inadmissible qu'une simple circulaire ministérielle modifie un règlement d'administration publique et, à plus forte raison, une loi, surtout lorsqu'il s'agit d'un problème aussi considérable que celui des assurances sociales qui engage les finances de l'Etat et celles des particuliers.

De toutes les consultations auxquelles nous nous sommes livrés, il ressort que quiconque attaquerait, en Conseil d'Etat, cette extraordinaire circulaire, sous forme de recours pour excès de pouvoir, aurait nécessairement gain de cause.

Il est de jurisprudence constante en Conseil d'Etat, que toute circulaire administrative n'est obligatoire que pour les fonctionnaires auxquels elle s'adresse, mais non pour les administrés qui n'ont vis-à-vis d'elle que la position de tiers.

Par conséquent, le 1^{er} février, nul ne s'embarrassera de la papérasse de l'immatriculation. Non pour faire échec aux assurances sociales, mais pour mettre un frein à une incohérence sans précédent et à des procédés par trop cavaliers que les Français n'admettront jamais tant qu'il y aura en France un Parlement et des lois.

QUE VOYONS-NOUS DANS L'INDUSTRIE ? — D'importants groupements, comme la Société du Commerce et de l'Industrie de La Rochelle invitent les commerçants et industriels à attendre des précisions avant de procéder à l'immatriculation de leur personnel. « Il est de toute évidence, écrit cette société, que la mesure prise par le Ministre sous sa propre autorité est absolument illégale ! »

On voit partout le mécontentement, l'indifférence et la hausse du coût de la vie du fait de cette loi.

ET DANS L'AGRICULTURE ? — En dépit du vote malheureux d'un certain nombre de Présidents de Chambres d'Agriculture, peut-être plus politiciens qu'agriculteurs (à l'exclusion de tous nos Présidents de la région Ouest et quelques autres, que nous tenons à remercier pour leur attitude sage et leur sagesse également partout, dans la masse des ruraux un vif et légitime mécontentement.

Sans parler des nombreuses et importantes manifestations d'agriculteurs qui ont eu lieu en maintes régions, citons simplement la dernière, tenue le 1^{er} février, à Rennes, en présence de 16.000 cultivateurs d'Ille-et-Vilaine. En Loire-Inférieure, nous avions recueilli en quelques semaines plus de 12.000 protestations et nous aurions pu en obtenir bien davantage.

Pour terminer, citons en exemple à nos adhérents et amis, l'ORDRE DU JOUR acclamé par tous les cultivateurs de CHEMERÉ, lors de leur réunion de dimanche dernier 2^e février :

« Les Agriculteurs de la Section Syndicale Agricole de Cheméré réunis à 9 heures, Salle du Patronage, le Dimanche 2^e février, ont décidé de ne pas signer actuellement les feuilles d'immatriculation envoyées par le Ministère en vue des Assurances Sociales.

« Des propositions nouvelles diverses, modifiant la loi du 5 Avril 1928 sont en ce moment agitées et discutées. Nul ne peut savoir quel texte rectificatif sera voté par le Parlement, quand il le sera, ni même certifier qu'il y en aura un de voté. Dans ces conditions, les Agriculteurs jugent inadmissible de donner leur signature pour « s'assujettir » aux dispositions d'une loi dont les termes sont encore inconnus et qui n'existe pas encore.

« Seule la loi du 5 Avril 1928, réprochée par tout le monde, existe réellement à l'heure actuelle. En remplissant les feuilles d'immatriculation, les Agriculteurs se soumettraient à cette loi : cela ils ne l'acceptent pas !

« Le jour venu, quand seront connues les dispositions d'une loi nouvelle QUI ACCORDERA SATISFACTION A LEURS JUSTES REVENDICATIONS, ils donneront leurs démissions de toutes les organisations auxquelles ils auraient pu être immatriculés d'office et apporteront leur adhésion aux Mutuelles créées par leur Syndicat : Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, 2, rue Scribe, Nantes. »

C'est le bon sens même, c'est le cri de justice que nous élevons pour la défense de notre profession et de nos intérêts les plus chers !

Groupons-nous autour de notre Syndicat départemental, dans les cadres de nos Sections et de nos Mutuelles et attendons les événements de pied ferme.

R. FAIVRE.



Le Jardin du Cultivateur

(SUITE)

Je vous ai entretenu des soins qu'il y avait à donner aux arbres fruitiers ; tous les journaux horticoles insistent sur l'urgence qu'il y a à faire ces traitements pendant le repos de la végétation, et surtout, à titre préventif, de bons traitements préventifs vous mettront presque complètement à l'abri des maladies cryptogamiques si funestes aux arbres fruitiers. Non seulement vous devez soigner vos arbres fruitiers, mais il est de votre devoir d'encourager vos voisins à en faire autant ; car les germes des maladies cryptogamiques sont si fins, si légers et si nombreux, que les moindres courants d'air peuvent les transporter à de grandes distances, et que s'il se trouve dans votre voisinage des arbres qui ne sont pas traités, vous risquez à nouveau d'être infestés par une nouvelle invasion.

Conclusion : Traitez et encouragez à faire traiter et vous verrez que vous arriverez aux succès.

REVENONS A NOS ENTRETIENS SUR LE POTAGER

Je vous ai dit que je voudrais que l'on fit dans les écoles des causeries pratiques sur la culture potagère. Vous croyez assurément que, cet enseignement était simplement réservé aux garçons ? Oh ! mais non, dans les campagnes il devrait aussi être enseigné dans les écoles de filles. Oh ! ne souriez pas, je connais nombre de contrées, où les soins du potager sont dans le domaine de la maîtresse de maison et j'en connais, ma foi, qui seraient souvent en mesure de donner des leçons au sexe fort ; il y aurait intérêt à leur donner à elles aussi un enseignement pratique et sommaire, qui pourrait rendre service à nombre de ménagères, si elles ne font pas mieux, ce n'est pas le courage qui leur manque, mais bien plutôt des causeries pratiques dont elles feraient assurément profit.

Un dit que le petit jardin à la campagne devrait toujours être pourvu des légumes les plus usuels et aussi les plus faciles à cultiver ; je ferai mon possible, au cours de ces entretiens, de vous parler de temps à autre des légumes de saison et des soins à leur donner.

Je passe sous silence la préparation du jardin, nous supposons qu'il existe déjà et si il y a quelques modifications à y apporter nous en parlerons au moment opportun, c'est-à-dire à l'automne, saison plus propice pour ces genres de travaux, et la confection des composts, pour avoir des engrais à bon marché, car dans les campagnes, que de matières fertilisantes qui se perdent et qui seraient si utiles au potager, tous les déchets de la cuisine devraient être mis au compost avec les mauvaises herbes du jardin, les cendres et la tourte arrosée avec des eaux grasses. Ce qui constituerait de bons amendements ; pour avoir de bons produits dans le jardin il faudrait avoir beaucoup d'engrais. C'est par là que j'aurais dû commencer mes causeries, mais c'est à l'automne que l'on devrait surtout se préoccuper de cette question, afin de ramasser tous les débris de végétaux qui se perdent et qui apporteraient à la terre cet humus si nécessaire pour avoir des produits plus précoces et savoureux. Nous y reviendrons plus tard.

La première chose à faire maintenant, c'est de procurer de bonnes graines, et ne pas attendre le dernier moment, car on doit toujours

avoir sous la main la provision nécessaire pour la saison. On devra donc se procurer des graines de carottes, chou-pomme, de plusieurs salons. Céleri, grand et rave ; salade, scorsonnère, betterave, poireau, oignon, pomme de terre hâtive, haricot, toutes sortes de légumes faciles à cultiver, et dont la récolte se prolonge pendant toute l'année.

Nous voici en février, si l'on dispose d'un jardin un peu abrité, on peut faire des semis de chou-pomme hâtifs, de laitue printanière, d'oignon hâtif, ou même d'oignon jaune pour repiquer en mai ; poireau ou planter aussi l'ail et l'échalotte, pour vos semis, vous choisissez la partie la plus abritée de votre jardin et la moins compacte si vous possédez des engrais bien décomposés, après en avoir recouvert le terrain que vous destinez à vos semis, labourez afin de les mélanger intimement à la terre et faite en sorte que vos engrais soient enterrés peu profondément de sorte que dès leur germination vos plantes trouvent l'aliment nécessaire à leur végétation. Après votre labour, donnez un coup de râteau fin, afin que la surface de votre terrain soit bien meuble, tracez de petits rayons peu profonds, de 2 à 3 centimètres, suivant la grosseur de votre grain ; plus les graines sont fines, moins elles ont besoin d'être enterrées profondément ; si vous avez une plate-bande le long d'un mur, vous ferez vos rayons dans le travers de sa largeur ; si vous n'avez pas de plate-bande, vous tracerez une planche sur le bord de votre carré, votre planche ne devra pas dépasser 1 m. 33 de large, afin que vous puissiez en désherber la moitié de votre planche sans sortir du sentier. Si vous voulez semer pour avoir des plants, vos rayons devront être espacés de 10 à 12 centimètres, ne semez pas vos graines trop dru, c'est-à-dire trop épaisses ; puis donnez de nouveau un coup de râteau légèrement pour ne pas déranger vos graines, si vous disposez de sable au après votre dernier coup de râteau passez légèrement la pelle et étendez environ un demi-centimètre de sable, qui aura l'avantage de ne pas laisser tasser la terre par les pluies et facilitera la levée des graines, si vous avez du terreau consommé à la place de sable, l'opération sera encore meilleure, on peut compter environ 25 beaux plants par rayon de la vous pouvez en déduire le nombre de rayons dont vous aurez besoin pour obtenir la quantité qui vous sera nécessaire ; aussitôt la levée, veillez à éclaircir si vous avez semé trop épais, afin d'avoir des plants qui soient trapus et vigoureux, vous gagnerez ainsi du temps, votre plant se développera plus rapidement et la reprise en sera plus assurée. Si c'est de l'oignon que vous avez semé il va s'en dire que vous les laisserez plus dru de façon à ce que vous ayez de 80 à 100 plants par rayon. Vers le 15 de ce mois vous pouvez aussi semer des carottes hâtives vous donnez la préférence à la variété carotte-nantaise améliorée, vous procédez comme il a été dit ci-dessus après la levée et quand les plantes auront de 5 à 6 centimètres de hauteur, vous procédez à l'éclaircissage, et vous n'en laisserez que 12 à 14 par rang les soins à donner consisteront à ratisser de temps à autre et ne jamais les laisser envahir par les mauvaises herbes et vous pourrez récolter fin juin.

(A suivre).

VINET Père.

PRIX DES SEMENCES

GRAINES	100 kilos	10 kilos	1 kilo	125 gr.
Betterave géante blanc, 1/2 suc ^{re} , collet vert...	900 fr.	95 fr.	10 fr.	
— rose 1/2 sucrière.....	875 »	90 »	9 75 »	
— jaune de Vauriac.....	1.100 »	120 »	13 »	
— d'Eckendorf.....	1.500 »	150 »	16 »	
— ovoides des barres améliorée.....	1.100 »	115 »	12 »	
Carottes potagères 1/2 longue Nantaise.....	2.800 »	300 »	35 »	5 »
— 1/2 longue Chantenay.....	3.000 »	325 »	35 »	5 »
— 1/2 courte Guérande.....	3.000 »	325 »	35 »	5 »
— de Saint-Valéry.....	2.500 »	300 »	35 »	5 »
— fourragères, blanche améliorée.....	3.000 »	290 »	33 »	5 »
— — — — — collet vert.....	3.000 »	290 »	33 »	5 »
CHOUX				
Panet Nantais.....	330 »	40 »	5 »	
Mellier blanc ou rouge vrai.....	230 »	25 »	5 »	
Branchu du Poitou.....	310 »	34 »	5 »	
NAVETS — RUTABAGAS				
Turneps collet vert.....	185 »	20 »	4 »	
Navet Palatinat collet rose.....	250 »	25 »	4 »	
Rutabaga jaune.....	175 »	18 »	4 »	

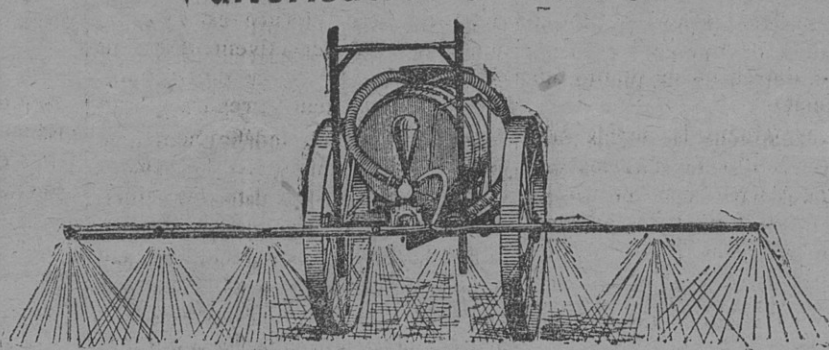
DIVERS	380 »	45 »		
Ray-grass anglais extra.....	450 »	55 »		
— d'Italie extra.....	750 »	85 »	9 »	
Luzerne de pays décussée.....	800 »	85 »	9 »	
Trèfle violet de pays décussée.....				

Ces prix s'entendent départ, les emballages sont facturés en plus. Nous pouvons fournir, en outre, toutes autres variétés de graines, nous consulter.

Machines Agricoles



Pulvérisateur à Traction



Pour le traitement à l'acide des céréales et pour la vigne.

Pompe nouveau modèle à quadruple effet par diaphragmes et robinet à 3 voies. Tonneau bois 1^{er} qualité, châssis et roues métalliques. Rampe 3 mètres et 4 mètres 50 de large.

La pompe, d'un grand débit, sert également au remplissage du tonneau, sans rien démonter et ne jamais toucher à l'acide. D'une grande douceur, elle peut être actionnée sans fatigue à la main, par une femme ou un enfant, permettant ainsi de régler le débit.

Les n^{os} 1, 2 et 4 sont actionnés à la main. Le n^o 3 est actionné par les roues, tout en conservant le remplissage du tonneau. La pompe s'enlève facilement et peut servir à tous usages, débit : 5.000 litres.

Prix des pulvérisateurs complets, de 1.300 à 2.650 fr., suivant modèle. Supplément pour rampe à vignes, 300 fr.

Pompe à quadruple effet, spéciale pour la vigne et autres usages, montée sur brouette, débit 5.000 litres, avec 5 mètres de tuyau. Prix : 750 fr. Départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles à traction et Pulvérisateurs à dos sur demande.

Les n^{os} 1, 2 et 4 sont actionnés à la main.

Si l'an dernier le blé a donné un rendement en grain exceptionnellement élevé partout où il fut protégé par la neige contre les gélées d'un hiver des plus rigoureux, c'est en partie parce qu'il a évolué sans être gêné par les mauvaises herbes. En sera-t-il de même cette année ? Nous ne le pensons pas.

Les conditions climatiques sont jusqu'à ce jour diamétralement opposées à celles de l'hiver dernier et l'expérience nous a appris que les mauvaises herbes, si elles ne sont pas détruites, nuisent à la culture.

Le sulfate d'ammoniaque très sec, à la dose de 300 kilos à l'hectare se montre aussi un herbicide puissant. Mais outre la difficulté d'obtenir un épandage régulier avec cette quantité et d'atteindre toutes les plantes à détruire, on apporte, de même qu'avec la cyanamide, à dose élevée (300 kilos à l'hectare), une trop forte quantité d'azote, ce qui rend le blé plus sensible aux maladies cryptogamiques, à la verse et à l'échaudage. Même lorsqu'il arrive à bonne fin, cet azote ne produit pas un excédent de récolte aussi élevé qu'on pouvait l'espérer, parce que la fumure est mal équilibrée. La même remarque peut être faite quand on a recours à la sylvinite spéciale. Mais si on la mélange à la cyanamide ou au sulfate d'ammoniaque et qu'à ce mélange on ajoute du phosphate désagrégé, on fait une fumure complète élevant notablement le rendement du blé en grain et en paille tout en le débarrassant de la végétation spontanée qui l'aurait incommodé.

MELANGES A EMPLOYER
Les essais faits depuis quelques années avec les mélanges de genre par M. Jaguenaud, directeur des services agricoles du Tarn, sont des plus concluants. La formule, sans danger pour les céréales, qui lui a donné les meilleurs résultats comprenait : deux parties de sylvinite spéciale, une partie de cyanamide, une partie de phosphate désagrégé. « L'effet, cit-il, se produit en 5 ou 6 jours ; et il est complet, lorsqu'on répand le mélange en poudre, par une gelée blanche ou une forte rosée, à la dose de 1.100 à 1.200 kilos à l'hectare. » On obtient alors la destruction des mauvaises plantes énumérées plus haut.

Le mélange suivant a également été expérimenté avec un plein succès par M. Jaguenaud : sulfate d'ammoniaque, 250 kilos ; sylvinite spéciale, 250 kilos ; phosphate désagrégé, 100 kilos. Il recommande de l'employer dans les mêmes conditions que le précédent, à la dose de 600 kilos à l'hectare.

Dans l'un et l'autre de ces mélanges nous ne voyons que des avantages à augmenter la proportion ou la quantité de sylvinite spéciale pour traiter les blés occupant des terres bien pourvues en azote.

P. LAVALLÉE,
Ingénieur agronome,
Directeur de la Ferme expérimentale d'Avrillé (Maine-et-Loire).

SAGE PRECAUTION
En cas de grippe, vous éviterez un enlèvement en prenant un Picon avec du sucre et de l'eau bouillante.

(1) Voir les Bulletins des 25 Janvier et 1^{er} février.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3^e m², les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulèvement.

N ^o	Contenance en litres	Prix en tôle pointée	Prix avec cuve galvanisée
1	50	402 fr.	435 fr.
2	65	462 »	495 »
3	80	512 »	556 »
4	100	578 »	622 »
5	125	633 »	688 »
6	150	710 »	776 »
7	200	776 »	853 »

Modèles plus grands sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine.

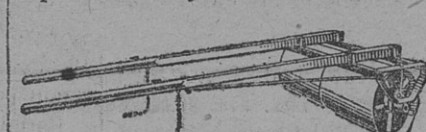
REMISE à nos adhérents.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat.

Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège, moyennant un léger supplément.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.



Longueur du rouleau	Diam 0-50	0-60	0-70
1 ^{re} 00	230 kg.	250 kg.	270 kg.
1 ^{re} 20	250 —	270 —	290 —
1 ^{re} 40	270 —	290 —	310 —
1 ^{re} 60	290 —	310 —	330 —
1 ^{re} 80	310 —	330 —	350 —
2 ^{re} 00	375 —	425 —	530 —

Prix au kilo : 2 fr. 15 départ, port déduit sur facture.

Remise à nos Adhérents.

La Destruction des Mauvaises Herbes dans les Blés d'Automne

PARTOUT ON SE PLAINT DE L'ENVASISSEMENT DES ENSEMBLURES PAR LES MAUVAISES HERBES

Si l'an dernier le blé a donné un rendement en grain exceptionnellement élevé partout où il fut protégé par la neige contre les gélées d'un hiver des plus rigoureux, c'est en partie parce qu'il a évolué sans être gêné par les mauvaises herbes. En sera-t-il de même cette année ? Nous ne le pensons pas.

Les conditions climatiques sont jusqu'à ce jour diamétralement opposées à celles de l'hiver dernier et l'expérience nous a appris que les mauvaises herbes, si elles ne sont pas détruites, nuisent à la culture.

Le sulfate d'ammoniaque très sec, à la dose de 300 kilos à l'hectare se montre aussi un herbicide puissant. Mais outre la difficulté d'obtenir un épandage régulier avec cette quantité et d'atteindre toutes les plantes à détruire, on apporte, de même qu'avec la cyanamide, à dose élevée (300 kilos à l'hectare), une trop forte quantité d'azote, ce qui rend le blé plus sensible aux maladies cryptogamiques, à la verse et à l'échaudage. Même lorsqu'il arrive à bonne fin, cet azote ne produit pas un excédent de récolte aussi élevé qu'on pouvait l'espérer, parce que la fumure est mal équilibrée. La même remarque peut être faite quand on a recours à la sylvinite spéciale. Mais si on la mélange à la cyanamide ou au sulfate d'ammoniaque et qu'à ce mélange on ajoute du phosphate désagrégé, on fait une fumure complète élevant notablement le rendement du blé en grain et en paille tout en le débarrassant de la végétation spontanée qui l'aurait incommodé.

MELANGES A EMPLOYER
Les essais faits depuis quelques années avec les mélanges de genre par M. Jaguenaud, directeur des services agricoles du Tarn, sont des plus concluants. La formule, sans danger pour les céréales, qui lui a donné les meilleurs résultats comprenait : deux parties de sylvinite spéciale, une partie de cyanamide, une partie de phosphate désagrégé. « L'effet, cit-il, se produit en 5 ou 6 jours ; et il est complet, lorsqu'on répand le mélange en poudre, par une gelée blanche ou une forte rosée, à la dose de 1.100 à 1.200 kilos à l'hectare. » On obtient alors la destruction des mauvaises plantes énumérées plus haut.

Le mélange suivant a également été expérimenté avec un plein succès par M. Jaguenaud : sulfate d'ammoniaque, 250 kilos ; sylvinite spéciale, 250 kilos ; phosphate désagrégé, 100 kilos. Il recommande de l'employer dans les mêmes conditions que le précédent, à la dose de 600 kilos à l'hectare.

Dans l'un et l'autre de ces mélanges nous ne voyons que des avantages à augmenter la proportion ou la quantité de sylvinite spéciale pour traiter les blés occupant des terres bien pourvues en azote.

P. LAVALLÉE,
Ingénieur agronome,
Directeur de la Ferme expérimentale d'Avrillé (Maine-et-Loire).

SAGE PRECAUTION
En cas de grippe, vous éviterez un enlèvement en prenant un Picon avec du sucre et de l'eau bouillante.

(1) Voir les Bulletins des 25 Janvier et 1^{er} février.

Revisions et soignons nos Machines agricoles pendant l'Hiver

Un savant agronome conseillant, autrefois, pour juger de la bonne tenue d'une exploitation agricole, d'en visiter tout d'abord les écuries, pour se rendre compte du bon état des chevaux. Aujourd'hui, cette visite pourrait être complétée par celle des machines agricoles, car, sous l'empire de trois raisons principales : rarefaction de la main-d'œuvre, rendement en travail supérieur, économie réalisée, elles ont pris dans les fermes modernes une grande importance, immobilisant un capital élevé.

Il n'est donc pas superflu d'apporter quelques soins d'entretien au matériel agricole. Trop souvent à l'usage normale vient s'ajouter une usure « anormale » résultant de l'abandon des appareils en dehors et du peu de soins qu'on leur apporte. Une machine bien entretenue, fréquemment vérifiée, mise à l'abri, soigneusement graissée, aura une durée double d'une machine identique mal entretenue, abandonnée dans un coin de la ferme ou dans les champs. La conduite de la première sera toujours plus agréable, plus facile et plus aisée.

Les instruments agricoles, de par leur usage même, se salissent rapidement et réclament des nettoyages fréquents. La terre, la poussière, forment avec l'huile de graissage un cambouis qui engorge tous les organes et empêche la nouvelle huile de remplir son office. Il en résulte une usure exagérée et une augmentation de traction.

Lorsque la machine est en service, il faut surtout la graisser souvent, attentivement, et si un « rognon » chante dans les rouages, il faut, selon l'expression imagée d'un de nos maîtres de l'automobile « le chasser à la burette », car si le chant de cet oiseau est agréable dans les bois, son ramage est ici beaucoup moins séduisant.

Quand le travail est terminé, et pendant les mauvaises journées d'hiver, il faut passer en revue tous les organes des machines, les nettoyer complètement, les graisser, les peindre, remplacer les pièces usées ou brisées.

Démontages. — Il est d'urgence de démonter un instrument uniquement pour savoir comment il est fait. Avant de démonter un organe, il faut étudier la position des pièces, leur voisinage, leurs liaisons, et se rendre bien compte de leur fonctionnement. Il vaut mieux dépenser en réflexion une partie du temps que de le gaspiller en démontant au hasard. Une bonne précaution consiste à vérifier si les pièces ne sont pas « repérées », c'est-à-dire munies de marques (encre, coups de pointeau, traits de limes) qui indiquent les parties qui devront se trouver en contact ou sur une même face. Si les repères n'existent pas, il est facile d'en tracer avant le démontage, ils éviteront bien des tâtonnements. Il vaut mieux ne pas démonter, sauf en cas d'urgence, les pièces rivées, emmanchées à force et même clavetées.

En règle générale, aussi bien en démontage que dans le remontage, on ne doit rien « forcer » : toutes les pièces s'assemblent et s'enlèvent facilement, à condition de savoir s'y prendre, de raisonner et... d'avoir de la patience.

Si des boulons sont rouillés, il faut le liquide ait bien pénétré dans les filets et ne pas oublier de les graisser avant de les remonter.

Avant d'appliquer une nouvelle couche de peinture, gratter toute la vieille qui s'écaille et boucher les trous et défauts avec du mastic.

Pour les parties grossières, le goudron ou coaltar rendu fluide par une addition d'huile légère de houille convient parfaitement. Il est alors nécessaire de passer deux ou trois couches.

Enfin, lorsqu'on désire une exécution soignée, on emploie comme dernière couche une peinture laquée comme le ripoil ou alors on applique un vernis.

Profitions donc des mauvaises journées d'hiver pour réviser et soigner nos machines ; elles valent la peine. Ce sera le meilleur moyen de les trouver toujours prêtes à nous soulager dans notre effort.

R. CHEVAL,
Professeur d'Agriculture,
Adjoint à la Direction des Services agricoles.

Avant d'exercer un effort sur un écrou, il faut se rendre compte du filetage du boulon, car dans beaucoup de machines anglaises et américaines il existe des boulons « à gauche ».

On empêche les écrous de se desserrer soit en mettant un contre-écrou, soit en plaçant une goupille passant dans la tige du boulon (écrous à créneaux, à crans).

Entretien des organes. — Les organes démontés doivent être nettoyés convenablement.

Les pièces en bois doivent être lavées à grande eau, de manière à enlever toute trace de terre et de poussière. Par un frottage avec du pétrole on enlève les restes de cambouis. Elles sont ainsi, on conserve la peinture en bon état. Si les pièces doivent être repeintes, le mieux est de les tremper dans une dissolution de 5 à 6 kilos de potasse caustique placée dans un baquet d'eau : le nettoyage sera très complet et plus rapide.

Lorsque des pièces polies sont rouillées, il suffit souvent, pour leur rendre leur brillant primitif de les frotter avec du tripoli, de l'éméri, de la pierre ponce pulvérisée ou plus simplement avec du sable fin délavé dans de l'huile.

On décaper les pièces trop rouillées en les immergeant durant 6 à 8 heures dans une solution de 250 centimètres cubes d'acide sulfurique par litre d'eau. Prendre la précaution de verser lentement l'acide dans l'eau et rincer ensuite convenablement.

Après décapage, les pièces d'acier seront graissées ou recouvertes d'un enduit anti-rouille. Le plus simple et le plus économique est de peindre les pièces à protéger avec de la graisse chaude mélangée de blanc de céruse broyé à proportions égales. Le blanc de céruse sert à faire voir les endroits que l'on a touchés et à s'assurer qu'aucune partie n'a été oubliée.

Lorsqu'il s'agit de pièces en fer, le minimum doit être employé comme première couche. On le recouvre ensuite avec la peinture de la couleur choisie.

Les machines agricoles qui travaillent dehors et surtout celles qui comportent du bois, seront repeintes fréquemment, car le bois est facilement endommagé par les alternatives de sécheresses et d'humidité.

Avant d'appliquer une nouvelle couche de peinture, gratter toute la vieille qui s'écaille et boucher les trous et défauts avec du mastic.

Pour les parties grossières, le goudron ou coaltar rendu fluide par une addition d'huile légère de houille convient parfaitement. Il est alors nécessaire de passer deux ou trois couches.

Enfin, lorsqu'on désire une exécution soignée, on emploie comme dernière couche une peinture laquée comme le ripoil ou alors on applique un vernis.

Profitions donc des mauvaises journées d'hiver pour réviser et soigner nos machines ; elles valent la peine. Ce sera le meilleur moyen de les trouver toujours prêtes à nous soulager dans notre effort.

R. CHEVAL,
Professeur d'Agriculture,
Adjoint à la Direction des Services agricoles.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX ET UNIS, MEUX NOUS POURRONS DEFENDRE NOS INTERETS !

MARCHE DE LA VILLETTE

Du lundi 3 Février 1930

ANIMAUX	Arrivée	Invend.	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	3.662	350	9 80	8 40	6 70	10 30	5 88	4 61	3 35	6 39
Vaches	1.869	225	9 80	8 30	6 50	10 40	5 88	4 56	3 25	6 66
Taureaux	337	25	8 80	8 40	7 10	9 10	5 28	4 44	3 55	5 64
Veaux	2.032	148	17 10	14 50	10 20	18 70	10 26	8 26	5 61	11 59
Moutons	14.048	750	19 40	14 70	12 70	20 60	9 55	6 90	5 59	10 30
Porcs	2.230	138	13 86	12 72	9 72	14 14	9 70	8 90	6 80	9 90

LA VENTE

des Animaux Tuberculeux

On nous a soumis dernièrement plusieurs cas tout à fait semblables. Tous se ramènent au mécanisme suivant :

Un producteur vend un animal à un marchand de bestiaux. Celui-ci l'expédie, à la Villette ou à tout autre abattoir, à un boucher qui pratique l'abatage et verse ensuite le prix de la bête. Nous insistons sur cet ordre des opérations, on va voir pourquoi. A l'abatage, la viande est saisie, en entier ou partiellement. Aux termes de la loi, il y a nullité de la vente, pour l'animal entier dans le cas de saisie totale, pour les viandes saisies (à l'exception des abats) si la saisie n'est que partielle.

Admettons que le boucher ait acheté ferme au marchand de bestiaux. C'est celui-ci qui devra supporter la perte. Aussi se garde-t-il bien de se faire payer avant de connaître le résultat de l'abatage, et c'est pourquoi nous avons fait ressortir l'ordre habituel des opérations. En réalité, le marchand de bestiaux ne vend pas l'animal, mais il fait abattre pour son compte.

Si tout se passe bien, le marché est ratifié. Si, au contraire, il y a saisie, le boucher en gros X déclare au service sanitaire : « Tel animal (signalement) abattu pour le compte de Y, marchand de bestiaux, provenant de l'exploitation de Z, agriculteur à tel endroit. » De cette façon, ni X, ni Y n'ont le moindre risque à l'opération. C'est toujours vers Z, agriculteur, qu'on se retourne pour demander le remboursement puisqu'il est, légalement, le seul vendeur.

Que doit faire Z lorsqu'il est ainsi prévenu de la saisie ? Avant toute chose, reconnaître son animal, ou si, ce qui est le cas général, il ne peut se dérouter, donner au service vétérinaire de l'abattoir tous les pouvoirs pour cette reconnaissance.

Surtout, ne jamais payer avant d'avoir vu le procès-verbal de saisie ou d'avoir en main l'avis d'une personne de confiance qui garantisse l'existence et la teneur de ce procès-verbal.

Enfin, pour le remboursement des frais d'abatage (ou de la quote-part) demander l'avis d'une personne compétente et impartiale si la somme demandée paraît excessive.

Les ennui qui résultent pour le producteur, de cette manière de faire démontrent l'intérêt qu'il y a à envisager la création de mutualités contre la tuberculose bovine.

Ils prouvent aussi que la vente à un intermédiaire ne procure même pas l'avantage d'éviter les risques de saisie puisqu'en fin de compte c'est toujours sur l'agriculteur qu'on retombe. C'est un argument de plus en faveur de la création de coopératives de vente ou, tout au moins, de Syndicats de vente et d'expédition de bétail qui, non seulement suppriment l'éventualité d'intermédiaires peu scrupuleux, mais encore se chargent par la même occasion de l'assurance contre les principaux risques.

A. G. P. V.

L'incorporation du prochain Contingent EN AVRIL 1930

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} février et le 30 juin 1909 seront appelés sous les drapeaux dans la première quinzaine d'avril prochain. Pourront également être incorporés à cette date les jeunes gens nés après le 30 juin 1909 ayant au moins 18 ans, titulaires du brevet de préparation militaire élémentaire.

Parmi les jeunes gens qui seront appelés sous les drapeaux en avril 1930, certains n'ont encore pu présenter leur demande en vue d'obtenir le sursis d'incorporation auquel ils seraient en situation de prétendre en vertu des articles 22 et 23 de la loi du 31 mars 1929.

Une session extraordinaire du Conseil de révision devant avoir lieu en mars prochain, les intéressés sont invités à faire parvenir dès maintenant leur demande au Préfet de leur département ou au Sous-Préfet de leur arrondissement. Ils auront ensuite à constituer régulièrement leur dossier conformément aux instructions qui leur seront données, et au plus tard le 1^{er} mars prochain.

L'attribution du sursis d'incorporation n'entraîne aucune réduction de la durée légale du service militaire.

LA BOUTEILLE A MUSCADET

Notre bouteille à Muscadet, choisie par une commission a eu une bonne fortune. Quelques-uns l'ont trouvé trop foncée. C'est une erreur. A Paris on lui a trouvé beaucoup de chic, c'est une bouteille distinguée.

Ce sont les verrières Richarme, rue d'Alger, à Nantes, qui les font. Il est prudent de passer ses commandes de suite parce que les verrières ne fabriquent qu'au fur et à mesure des commandes.

FAIVRE.

Cote liquide à la Gélatine purifiée MARQUE S.G.D.

La dose à employer dans les cas ordinaires est de 1 litre par 11 hectos (5 barriques) de vins à coller. Le prix de détail est fixé à 6 fr. 50 le litre nu. Réduction pour quantité. En vente au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Prière de se munir de litres ou de bidons.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie ! Double couture, coins renforcés, œillets cuivre tous les mètres, 1^{re} 50 de corde à chaque coin, au choix à coudre sur les lanières, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :
Jute : vert gras ou vert enduit 12 80
Lin et Jute : vert gras..... 14 50
Châvre : N° 1 vert gras ou
cachou..... 17 25
— N° 2 vert gras..... 18 50
— N° 3 gras, cachou
ou enduit..... 19 90
— N° 4 vert gras..... 21 35
Coton : N° 1 vert enduit..... 17 80
— N° 2 gras, enduit ou
cachou..... 19 90
— N° 3 vert gras..... 21 70
— N° 4 vert gras ou
cachou..... 22 20

Passer les commandes au Syndicat.

Les Engrais au point de vue économique

Le cultivateur a le plus grand intérêt à se rendre un compte exact des profits qu'il peut attendre de chacun des engrais qu'il emploie. Et par profit, il faut entendre la somme nette que le cultivateur mettra de côté au moment de la vente du produit qu'il aura cultivé.

Pour y arriver il faut qu'il voit avec certitude quelles sont les causes d'augmentation ou de diminution du rendement.

Si nous examinons les essais faits cette année à l'Ecole d'Agriculture de la Mothe-Achard, par son Directeur, M. Buton, nous nous trouvons en face de deux cas :

- 1° Celui des essais azotés ;
- 2° Celui des essais potassiques.

Dans le premier cas, il a été employé comparativement, une fumure complète donnant des doses d'azote et d'acide phosphorique variables les uns par rapport aux autres.

Dans ces conditions on ne peut se rendre un compte absolument impartial de l'augmentation de bénéfice due à chacun des éléments, puisque les quantités de deux éléments ont varié.

Aussi nous n'étudierons que les expériences faites sur les engrais potassiques.

Sur toutes les parcelles il a été mis la fumure suivante :

- 100 kilos d'engrais azoté.
- 400 kilos d'engrais phosphaté.

La différence entre les parcelles a été produite par l'apport de chlorure de potassium à doses variables.

Pour la commodité de nos calculs, nous prendrons le chlorure au prix de 100 francs les 100 kilos et les pommes de terre au prix moyen de 30 francs

Parcelle	Rendement	Excédent sur le témoin	Prix de l'excédent, l'engrais	Prix de l'excédent, le produit	Intérêt du capital engagé
Sans potasse.....	22.800				
Avec 200 kilos de KCl.....	26.600	3.800	1.140	200	940 470 %
Avec 400 — —.....	27.800	5.000	1.500	400	1.100 275 %
Avec 600 — —.....	31.000	8.200	2.460	600	1.860 310 %

Que conclure de ces chiffres ?

Au point de vue rapport de l'argent ainsi placé, si l'on considère le rapport de 200 francs de chlorure de la parcelle 2, qui ont donné un bénéfice net de 940 francs, on voit

que le capital engrais a rapporté du 470 % au minimum, intérêt qui, selon la durée de la période pendant laquelle les engrais ont occupé le sol et le temps que le cultivateur a mis à vendre sa récolte, peut augmenter considérablement.

Le rapport des 400 francs et des 600 francs de chlorure est moindre puisqu'il n'est respectivement que de 275 % et de 310 %, ce qui est normal car il faut bien se rendre à l'évidence, on ne peut indéfiniment augmenter les récoltes, — les géants sont des exceptions dans la nature.

Il faut cependant voir que le plus grand bénéfice net (ce qui est seul intéressant en culture) est donné par les doses les plus élevées, celles-ci mettent la plante dans les conditions les meilleures pour se développer, quand toutes les conditions de végétation sont réunies, et en tous cas, elles seules permettent au sol de se constituer des réserves.

Dans le cas que nous étudions particulièrement, la sécheresse des mois de juillet et d'août a empêché le développement total de la plante, sans quoi, de l'avis même de M. Buton, la récolte eût été de l'ordre de 40.000 kilogrammes à l'ha.

Il n'y a cependant rien de perdu puisque les engrais potassiques sont énergiquement retenus par le sol, aussi l'année prochaine, il est certain que les effets de ces engrais se feront encore sentir.

Il est même à remarquer que ce sont les fumures phosphatées et potassiques très abondantes pratiquées sur la plante, qui précèdent le blé, qui donnent les meilleurs rendements sur cette céréale.

Nous voyons donc que seules les fumures complètes ne gaspillent pas

d'argent et, au contraire, font rendre au petit capital placé un intérêt considérable.
R. de DREUZY,
Directeur du Bureau d'Etudes sur les engrais de Nantes.

La Vie Syndicale

Donges

Dimanche 9 Février, à 8 h. 30 du matin, à la sortie de la messe, Salle de la Mairie, à Donges, réunion Syndicale. Causerie agricole par M. R. Faivre. Questions diverses. Tous nos adhérents de Donges et Montoir sont priés d'y assister.

Sainte-Reine

Dimanche 9 Février, à 11 h. 15, à l'issue de la grand'messe, Salle du Patronage, à Sainte-Reine, réunion Syndicale. Conférence agricole par M. R. Faivre, directeur technique du Syndicat Central. Tous les cultivateurs sont cordialement invités.

Saint-Etienne-de-Montluc

Lundi 10 Février, à 7 heures du soir, Salle de l'Hôtel du Cheval-Blanc, à Saint-Etienne-de-Montluc, réunion syndicale.

Conférence agricole par MM. R. Faivre, P. Cormier, ingénieur agronome, et de Dreuz, directeur du Bureau d'Etudes sur les engrais.

Séance cinématographique agricole gratuite. Tous les cultivateurs et leurs familles sont cordialement invités.

La Plancher

Mardi 11 Février, à 7 h. 30 du soir, Salle du Patronage, à La Plancher, grande réunion syndicale.

Conférence agricole et viticole par MM. Faivre, de Dreuz et Cormier, ingénieur agronome. Séance Cinématographique instructive et gratuite. Tous les adhérents et leur famille sont invités.

Le Fresne-sur-Loire

Mercredi 12 Février, à 7 h. 30 du soir, Salle Sainte-Marthe, au Fresne-sur-Loire, grande réunion Syndicale.

Conférence agricole et viticole, par MM. R. Faivre, directeur technique du Syndicat Central ; P. Cormier, ingénieur agronome, et de Dreuz, directeur du Bureau d'Etudes sur les Engrais, de Nantes.

A l'issue de la Conférence, Séance Cinématographique instructive gratuite.

Tous les cultivateurs et leur famille sont cordialement invités.

Pierric

Dimanche dernier 2 Février eut lieu, à 11 heures, à la Mairie de Pierric, une intéressante réunion syndicale. Un grand nombre de cultivateurs vinrent entendre MM. Faivre et Le Gouais, qui parlèrent notamment de la question du blé et de l'emploi des engrais.

Voici la composition des membres du Bureau de notre SECTION AGRICOLE COMMUNALE :

Président d'honneur : M. Gellray, maire de Pierric.

Président : M. Lebossé.

Vice-présidents : MM. Maurice Peniguel et Baptiste Berlin.

Trésorier : M. Joseph Taupin.

Secrétaire : M. Pierre Mahé.

Secrétaire-adjoint : M. Jean Briand.

Agent : M. Jean Théohand.

Conseillers : MM. Clarel et Robert.

Toutes nos félicitations aux membres de cette nouvelle section appelée à prendre une rapide extension et à rendre de grands services aux cultivateurs de toute la région.

Création de Mutuelles

Si vous voulez créer dans votre commune :

Une Mutuelle Accidents,

Une Mutuelle Incendie,

Une Mutuelle Bétail,

Ecrivez-nous, ou venez nous voir au Syndicat, 2, rue Scribe, à Nantes.

Notre nouveau service de Mutualité vous donnera satisfaction.

Saint-Marc-sur-Mer

Les cultivateurs et maraîchers sont priés de faire connaître le plus tôt possible, au Président du Syndicat, M. Guéno, ou à l'Institut, de Saint-Sébastien, de Pornichet, les quantités d'engrais et autres marchandises qu'ils désirent recevoir.

CULTIVATEURS !

au réveil des BLÉS, avant le tallage et pour satisfaire à la « FAIM D'AZOTE » de vos Céréales.

HATEZ-VOUS D'EMPLOYER LE Nitrate de Soude du Chili

(150 à 250 kilos à l'hectare) qui vous assure, dans tous les sols et sous tous les climats, un tallage exceptionnel, une épaisseur régulière et un rendement abondant.

Pour tous renseignements agricoles, techniques, produits et commerciaux, s'adresser à la Délégation Française des Producteurs de NITRATE DE SOUDE DU CHILI, 3, rue de Stockholm, PARIS-8^e.

Agence d'Occident : M. P. CORMIER, ingénieur, 13, boulevard de l'Égalité, NANTES. Envoi gratuit et franco sur demande de brochures et notes agricoles.

Est-ce meilleur parce que plus cher ?

C'est l'intérêt du vendeur de le prétendre, c'est au consommateur de se défendre. Employez successivement un taupicide à 10 fr. et le Taupicide Félix Martin, à 4 fr. 50. Le meilleur sera le moins cher. Faites-en l'expérience, mais exigez le véritable taupicide Félix Martin, ou, à défaut, celui de Pharmacie LEMAITRE, Nantes (Loire-Inférieure).

Contre la

HERNIE

et les AFFECTIONS DE L'ABDOMEN

chez l'Homme et la Femme

Il faut adopter immédiatement un des nouveaux Appareils brevetés ou une des merveilleuses Ceintures de A. CLAVIERE, le grand Spécialiste de Paris, reconnu comme sans égale par cinq millions (5.000.000) de personnes et par 8.000 Docteurs-médecins.

La réputation mondiale qui entoure depuis quarante ans le nom de A. CLAVIERE, n'est pas le résultat de réclames tapageuses ; elle est due à la reconnaissance des innombrables malades qui ont retrouvé le bien-être, la force et la santé, grâce aux admirables Appareils, vraiment modernes et scientifiques, dont il fut l'inventeur, et grâce aussi à la manière toute spéciale dont ces Appareils sont établis et appliqués.

En effet, ce n'est qu'après un examen méticuleux pratiqué suivant des méthodes toutes personnelles, sans cesse adaptées aux plus récents enseignements de la science, et après une étude approfondie de chaque cas que le modèle de l'Appareil nécessaire, sa confection, sa force, sa forme et tous ses détails sont choisis et arrêtés.

Noter aussi que l'Éminent Spécialiste qui se consacre à vous pose tous les mois dans votre ville et, de plus, qu'il est continuellement dans votre région, de sorte qu'en cas de besoin vous pouvez le voir facilement.

C'est pour ces raisons, entre autres, ajoutées aux qualités absolument incomparables des Appareils et des Ceintures de A. CLAVIERE que les résultats obtenus chaque jour, dans les cas les plus graves et même désespérés, combinent d'étonnement et de joie les nombreux malades qui en bénéficient.

Aussi toutes les personnes perspicaces iront-elles lors de son prochain passage, visiter l'Éminent Spécialiste. Et les Établissements A. CLAVIERE, par où toutes les personnes qui ont eu des hernies trouveront auprès de lui, avec les conseils les plus compétents, les plus cordiaux et les plus sincères le maximum de garanties pour le rétablissement définitif de leur santé.

Il recevra à :

NANTES, tous les jours, sauf le dimanche, à la Succursale des Établissements A. CLAVIERE, 8, rue Crébillon.

Un Éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h. :

Châteaubriant, mercredi 19 février, Hôtel du Commerce.

Ancenis, jeudi 20, Hôtel des Voyageurs.

Saint-Nazaire, vend. 21, Hôtel des Messageries (rue Ville-à-Martin).

« Traités de la Hernie » des « Varices » et des « Affections abdominales ».

Conseils et renseignements gratuits et discretement A. CLAVIERE, 284, faubourg Saint-Martin, PARIS.

LA BASSE-COUR

Exposition Internationale d'Animaux de Basse-Cour

L'Exposition agricole annuelle comprenant volailles, matériel, animaux à fourrure, petits oiseaux de cage et de volière, miels, fruits, fleurs, plantes du Midi, arbres fruitiers, poneys Setland, arabe lieu à Paris, au Parc des Expositions du 15 au 20 février. Cette exposition est organisée par la Société Centrale d'Aviculture de France, présidée par M. Ch. Deloncle, sénateur. Elle sera inaugurée par M. le Ministre de l'Agriculture, le samedi 15 février, à 10 h. 45.

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé aux Adhérents, 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

OFFRES

175. — A vendre, plants des meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés, blancs et rouges, production des vignobles et pépinières du propriétaire, authentifié garantie. Catalogue franco. Prix de gros.

— S'adresser à M. Torrien, la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

180. — On offre plants de vignes greffés, racines, Pinot, Muscadet, et Hybrides divers, numéros connus et appréciés. — Producteurs directs, Bertheil Seve 450, Othello et Noah.

S'adresser à M. Auguste Meneux, viticulteur au Guineau, la Chapelle-Basse-Mer, qui engage les vignerons à visiter ses pépinières.

187. — A vendre beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties.

S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jannay-Clan (Vienne).

2. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés extras. S'adresser à M. Robert Morice, à Sainte-Luce.

18. — A affermer le 29 Septembre 1930 ou 1931, la ferme de « La Riffonnais » située commune d'Avessac, et avec extension sur celle du Plessac, d'une contenance d'environ 45 hectares. S'adresser à M. Louis Ferrer, expert à Fontenay-le-Comte, 58, rue de la République.

19. — A louer pour le 1^{er} Novembre 1930, une ferme de 7 hectares située à Saint-Herblain.

20. — A vendre chienne basset griffon, 4 ans 1/2, 0 m. 38, chassant bien lapins, lièvres et chevreuils. Prix, 250 francs. S'adresser à M. de Caslon, Le Parcangeur, Redon (Ille-et-Vilaine).

21. — On offre quelques centaines de plants racinés de 2 ans, Seibel 880.

22. — A vendre, une bascule, sans poids, force 1000 k. Bon état.

A vendre, 2 coqs race Bourbonnais, très belle origine, prix modéré.

24. — A vendre : 1^{er} Chiots basset griffon Vendéen, demi-torse, 7 semaines avec papiers ; 2^e Basset griffon Vendéen, demi-torse, 3 ans 1/2 avec papiers ; 3^e 5 barriques de cidre première qualité.

25. — A vendre, cause santé, beaux lapins « Angora blanc » rapportant 100 à 160 grammes de poil à chaque épilage. S'adresser à M. Eugène Sauvion, au Donaud, commune de Moutzillon, par Le Pallet (L.-L.).

26. — A vendre plantes greffes Muscadet, Gros-Plant, Groslot, Pineau, Gaillard 157, Seibel 4986, 5455, 4643, etc., et hybrides racines. S'adresser à M. J. Foulonneau, à St-Christophe-la-Croix (M.-et-Loire).

27. — A vendre, œufs à couver de Wyandottes blanches et Leghorn

(A suivre).

FEUILLETON DU « SYNDICAT DES AGRICULTEURS » 9

MAXIMILIEN HELLER

PAR HENRY CAUVIN

Je vais vous l'expliquer en deux mots :

D'abord vous remarquerez que nous n'avons ici qu'un fragment de lettre, un post-scriptum, ce qu'indiquent ces deux lettres P. S. Le corps de la lettre a malheureusement été consumé par la flamme.

Voici la signature : ce signe, une boucle avec un r écrit au milieu veut dire *Boulet-Rouge*. C'est le seul, plus fort et plus habile que la police tout entière.

Une enveloppe veut dire : *écrit*. Un cœur percé d'une épée. Voici le signe qu'adopte *Petit-Poignard* (c'est, je vous l'ai dit, le sobriquet de mon ancien client, Jules Lanson).

DZ. Ces messtreux mettaient leurs lettres en chiffres et leurs chiffres en lettres. D, qui est la quatrième lettre de l'alphabet, veut dire 4, et Z, la dernière, signifie 0. — Donc 40.

(V). Ces deux parenthèses entre deux points signifient une rue de Paris. Ils avaient catalogué ainsi toute la capitale. Chaque rue, chaque passage, chaque impasse étaient désignés par un signe particulier : V. veut dire *rue*. Restait à déchif-

frer l'initiale V. Le premier nom qui se présente à mon esprit fut celui de *Vaugirard*. La suite de mon récit vous prouvera que cette supposition était vraie.

Voici enfin le dernier signe : une pièce avec 10 fr. écrit au

blanches, 24 francs la douzaine. S'adresser à Mme Lucien Buez, Les Raillères, Challans (Vendée).

28. — A louer, belle propriété enjoints de Nantes, parc 4 hectares.

29. — A vendre, taureau pur Normand, 14 mois, issu de parents primés. S'adresser à M. Hublin, La Bernerie, Commune de Brains (L.-L.).

30. — A vendre : 1° pour cause double emploi, jument alean brulée, 9 ans, 1 m. 58, douce, habituée à tous travaux agricoles ; 2° un break découvert usagé ; 3° une charrette à ressorts pouvant contenir 5 barriques de roue. Bon état. S'adresser à M. Jules Bonhomme, Beausoleil, Gorges, par Clisson.

DEMANDES

13. — On demande ménage cultivateur connaissant la culture maraichère, avec enfant en âge de travailler, pour affermer à moitié fruit ou à prix d'argent une ferme de 8 hectares, à 6 kilomètres de Nantes.

14. — On demande ouvrier agricole très actif.

15. — On demande ménage, homme toutes mains, femme cuisine.

16. — On demande ménage jardinier, femme à toutes mains pouvant faire cuisine simple.

17. — Jeune ménage, 2 enfants, demande place, homme apte à tous travaux agricoles et viticoles, sachant soigner bétail et chevaux, femme toute main.

18. — On demande femme sérieuse, cuisinière, tout main.



PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos, minimum.

RIZ et ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1, 170 »
Riz Saigon Importation N° 2, 165 »
Issues de riz, 112 »
Farine de Manioc, 125 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay.

« LE TITAN », 152 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains :
par 500 k. minimum, 125 »
par 100 k., 143 »
Coprah en farine, 148 »
Arachides raffinées :
en farine, ext. bl. Bordeaux, 172 »
en farine, blanches, 156 »
Farine de maïs, 125 »
Maïs pour volailles, 115 »
Sorgho logé dép. Nantes, 123 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p° volailles, 130 »
Grandes Pondeuses, 136 »
Farine de viande, 191 »
Poudre d'os alimentaire, 94 »
Farine d'os alimentaire, 99 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

AVICULTURE DE L'OUEST

Provenir bret. p° volailles, 135 »
— nantaise p° lapins, 135 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse, 96 »
Son mélassé Say, 50 %, 113 »
Paille mélassée Say, 50 %, 82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelin et Pont-d'Ardes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélasse, 109 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine tourteaux), 118 »

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

« Optima » :
pour vaches laitières, 134 »
p° engraissement d. bœufs, 146 »
p° veaux (le sac de 5 k.), 14 50

ALIMENTATION GENERALE

Provenir « Sucraff » N° 1, 88 »
— « Sucraff » N° 2, 84 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :
p° engraissement des porcs, 132 »
pour porcelets et truies, 192 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provendeine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Sulfate de Cuivre

Nous cotons : Sulfate de cuivre Anglais, 330 fr. ; Français ou Belge, 5 fr. de moins.

NOTRE COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.

Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr. franco ; 5 k., 50 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur, 405 fr.

Savon blanc, G.H.B., 72 % matières utiles, 385 »
Savon blanc extra siliaté, 335 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or », en barre, 406 »
en morceaux de 500 grammes, 406 »
Les 100 k. départ Nantes.

Savons Mous

Diaphane supérieur, 330 335 340
Extra pur, 285 290 295
Diaphane, 215 220 230
Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres, 220 fr.

Essence poids lourd, bidons de 50 litres, 231 »

Essence Tourisme, bidons de 50 litres, 241 »

Pétrole blanc cristallin en caisses, 123 fr.

Essence poids lourd, 121 »
Essence Tourisme, 122 »

Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état.

Remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

Charbons

(Nous consulter)

NOS MERCURIALES

Nantes, le 7 Février.

Grains et Farines

Prix à la production :

Blé en disponible, 124 à 125 »
Avoines grises ou noires, 77 »
Avoines bigarrées, 68 »
Sarrasin, 85 »
Orge, 75 »

Son, 40 à 45 »
Seigle, 75 »
Maïs Plata, 93 »
Maïs Indo-Chinois, 84 »

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottelée, 315 à 320 »
Paille de blé pressée, 320 à 325 »
Paille d'orge pressée, 285 à 290 »
Paille d'avoine pressée, 285 à 295 »

Cours du Bétail

MARCHE AUX BESTIAUX

Syndicat de la Boucherie

Cours du 31 janvier

BŒUFS. — Entrés, 2-9 ; le ½ k° : derrière, 4.50 ; devant, 4 fr.

VEAUX. — Entrés, 383 ; le kilo : 1re qualité, 8.50 à 9.50 ; 2e qualité, 6.50 à 7.50.

MOUTONS. — Entrés, 172 ; 9 à 10.

MARCHE AUX VEAUX

Syndicat des Eleveurs

Entrés : hier, 106 ; ce jour, 277.

Cours : le plus haut, 7.50 ; le plus bas, 5.50 ; moyen, 6.50

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Nantes, 5 février. — Betteraves, les 12, 5 ; carottes, le k., 0.40 ; céleri rave, la botte, 8 ; céleri blanc, la botte, 8 ; choux pommes, les 16, 12 ; choux-fleurs, les 11, 25 ; choux Bruxelles, le k., 1.75 ; cresson, les 12, 8 ; chicorées, les 12, 2.75 ; endives, le kilo, 4 ; escarottes, les 12, 3 ; épinards, le kilo, 1.50 ; laitues, les 12, 3 ; mâche, le k., 4 ; navets, la botte, 1.50 ; noix, le k., 7 ; oseille, le k., 2 ; oignons, le k., 0.40 ; pommes, le k., 1.25 ; pissenlits, le k., 2.50 ; poireaux, la botte, 4.50 ; radis, les 12, 4 ; salsifis, la botte, 1.50 ; scorsonères, la botte, 1.75 ; choux verts, les 12, 1.50.

Cours des Vins

Muscadet, 450 à 550 »
Gros-Plant, 220 à 275 »
Noah, 150 à 200 »
Noah, le degré alcool., 7 » à 7 50 »
Poiré, 6 » à 6 50 »

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CAFE

TONNELLERIE ET VITICULTURE

chez **Emile Boullery**

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

Téléphone 133-91 - R. C. Nantes 12-279

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Bœuf. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 6 à 11 fr. ; 2e cat., 3 à 4.50 ; 3e cat., 1.50 à 3 fr.

Veau. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 8 à 11 fr. ; 2e cat., 7 à 8 fr. ; 3e cat., 4 à 7 fr.

Mouton. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 10 à 12 fr. ; 2e cat., 8 à 10 fr. ; 3e cat., 5 à 5.50.

Porc. — Le demi-kilo : 7.75 à 9.25.

Beurre. — Le demi-kilo : 9.50 à 12 fr.

Œufs. — La douzaine : 8 à 8.50.

Lapins. — Le demi-kilo : 6.75 à 7 fr.

Poulets. — Le demi-kilo : 8.50 à 9 fr.

ANCIENS

Poulets, moyens 30 à 35 fr., petits 25 à 28 fr. ; oies, le demi-kilo, 4.25 à 4.75 ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 7 à 7.50 ; beurre, le demi-kilo, 8.50 à 9.50 ; veaux, 9 à 9.50 ; porcs, 8.75 à 8.85 ; porcs de lait, 320 à 380 fr.

CANDE

Froment, 120 ; seigle, 100 ; orge, 90 ; avoine, 95 ; pommes de terre, 40 à 45 ; paille, 1.000 kil., 380 ; foin, 1.000 kil., 620 ; beurre, le demi-kilo, 8 fr. ; œufs, la douzaine, 6 fr. ; poulets, la paire, 28 à 30 fr. ; canards, 28 à 32 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 18 fr. ; pigeons, la paire, 9 à 10 fr.

Porcs gras, amenés 40, vendus 40 ; le kilo, 9 à 9.25.

Porcs maigres, amenés et vendus, 160, de 380 à 600 fr. pièce.

Porcillons, amenés 400, vendus 380, de 280 à 360 fr. pièce.

Bœufs, amenés 180, vendus 140.

Vaches-génisses, amenées 700, vendues 480.

Veaux, amenés 160, vendus 140.

Moutons, amenés 100, vendus 60.

Foire bien approvisionnée.

La vente des bestiaux a été bonne dans son ensemble.

CHATEAUBRIANT

Farine, 178 à 180 fr. ; blé, 122 à 123 fr. ; sarrasin, 85 à 90 fr. ; avoine, 95 à 100 fr. ; orge, 95 à 100 fr. ; son, 81 à 85 fr. ; paille, 175 à 180 fr. ; les 500 kilos ; foin, 280 à 300 fr.

Cidre, 145 à 150 fr. la barrique, droits en sus.

Beurre, en gros 15 fr., détail 17 à 17.50 le kilo ; œufs, 6 à 7 fr. la douz.

Vieilles poules, 23-34 fr. ; gros poulets, 38-43 fr. ; moyens, 27-34 fr. ; petits, 20-26 fr. la couple ; dindons, 6 fr. la livre ; pigeonneaux, 10 à 12 fr. la couple ; lapins, 12-15 fr. la pièce ; garniture, 7.50 à 8 fr.

Bœufs, 4 à 4.10 le kilo ; vaches, 3.50 à 3.90 ; veaux, 7.50 à 8 fr. ; porcs gras, 8.50 à 8.60 ; porcs maigres, 430 à 550 fr. ; porcs de lait, 320 à 350 fr.

Vaches amouillantes ou fraîches vêtées, 2.500 à 3.000 fr. ; bretonnes, 1.700 à 1.900 fr. ; génisses deux dents, 1.400 à 2.000 fr.

Bœufs de travail, 5.000 à 6.300 fr. la paire ; en six dents, ceux rangés de 4.500 à 4.800 fr. ; ceux de deux dents, 3.500 à 3.800 fr. ; les bovins non accouplés, de 2.000 à 2.300 fr.

Bons chevaux de travail, 4.000 à 4.200 fr. ; chevaux de trois ans, 3.000 à 3.500 fr. ; bons poulains, 1.900 à 1.500 fr. ; bonnes poulaines, 1.500 à 1.800 fr. ; chevaux de boucherie, 500 à 1.100 fr.

NOZAY

Blé, 122 à 123 ; seigle, 80 à 81 ; orge moulu, 83 à 84 ; avoine, 79 à 80 ; sarrasin, 85 à 86.

Foin, 220 à 230 ; paille de vrac, 130 à 135 ; paille pressée : d'avoine, 155 à 160 ; de blé, 170 à 175 les 500 kilos.

Cidre, la barrique, 135 à 150 ; droits en sus.

Beurre, le kilo en gros, 8 à 8.10 ; détail, 8.25 à 8.50 ; œufs, la douzaine, 6.70 à 6.75 ; poulets, la couple, petits, 22 à 30 ; gros, 31 à 40 ; pigeonneaux, 6.75 à 7 ; lapins, la pièce, 12 à 18 ; garnitures, 7.50 à 8 ; oies grasses, 32 à 35.

Bœuf, le kilo sur pied, 3.70 à 4.40 ; vaches, 3.25 à 3.70 ; veau, 7.70 à 8 ; mouton, 7 à 7.25 ; porcs gras, 8 à 8.25 ; porcelets 6 à 8 semaines, 230 à 220 ; de 2 à 3 mois, 330 à 420 ; courants de 3 à 4 mois, 430 à 520 ; jeunes truies adultes, 500 à 600.

Les bons bœufs de travail se traitaient de 6.000 à 6.500 fr. la paire ; les petits, de 3.500 à 4.500 fr. Bouvillons, de 1.500 à 1.800 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine, 175 à 180 fr. ; blé, 125 à 127 fr. ; seigle, 78 à 80 fr. ; sarrasin, 85 à 90 fr. ; avoine, 90 à 92 fr. ; son, 70 à 72 fr. ; paille, les 500 kilos, 130 à 135 fr. ; foin, 250 à 280 fr.

Cidre, la barrique, 130 à 140 fr., droits en sus ; beurre, en gros, 15 à 18 fr. ; détail, 18 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 6.50 ; vieilles poules, la couple, 26 à 32 fr. ; gros poulets, 35 à 38 fr. ; moyens, 28 à 32 fr. ; petits, 20 à 22 fr. ; pigeonneaux, 6 à 10 fr. ; lapins domestiques, la pièce, 15 à 28 fr.

Beuf, le kilo, 4.25 à 4.75 ; vache, 3.10 à 3.75 ; veau, 7.50 à 8.50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 55 à 60 fr., moyens 40 à 45 fr. ; canards, 18 à 24 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, 16 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.80 ; beurre, le demi-kilo, 10.75 à 11.50 ; veaux, le kilo, 8 à 10 fr.

VALLET

Bœufs, le kilo, 4.25 à 4.30 ; vaches, 2.400 à 3.000 fr.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

AUX ENFANTS NANTAIS

Rue de la Paix - NANTES - Place du Change

ATTENTION

Du Samedi 8 au Samedi 15 février

DERNIERE SEMAINE

de la VENTE-RECLAME d'hiver

C'est la Grande Baisse de l'année

Des Chaussures pour Hommes, Dames et Enfants, valant 198, 150 et 100 fr. sont vendues

59^f - 49^f - 39^f - 29^f

Spécialement

POUR LES HOMMES, à titre exceptionnel, en quantité limitée, des chaussures à semelle crêpe, caoutchouc Everskide, de qualité entièrement garantie, à . . . **59^f 49^f**

En semelle cuir, à . . .

Profitez de ces Occasions Sensationnelles

C'est le Triomphe de la Baisse

100% des porcs nourris à la PROVENDEINE

sont des porcs à gros bénéfices



Je me suis acheté une guto avec le bénéfice de mes porcs

Désormais, les porcs sont soumis au régime de la « Provendeine » on les voit grandir et profiter à souhait. Pas d'arrêt dans la croissance, appétit soutenu, engraissement rapide à la grande joie des éleveurs.

De beaux cochons en 3 mois.

« 818. — M. ROBERT, propriétaire à Forcelle-Larchamp (Mayenne), nous écrivait le 16 juin 1929 : « Je suis très satisfait de votre Provendeine car depuis l'année dernière j'en donne toujours à mes cochons de lait, ils ne perdent aucun repas et en trois mois je forme de beaux porcs alors qu'autrefois, il me fallait cinq mois. »

Engraisse à vue d'œil.

« 818. — M. Gabriel ROIGNANT, Tz-lyéa en Plougoum a St-Pol-de-Léon (Finistère), nous écrivait le 17 juin 1929 : « Ayant été très satisfait de l'emploi de la Provendeine, surtout pour les porcs à l'engraissement, je la recommande à tous mes voisins et amis éleveurs. Ayant dernièrement acheté un jeune porc, celui-ci ne mangeait presque pas, aussitôt, j'ai acheté une boîte de Provendeine et le porc mange maintenant comme tout animal bien portant, et, ce qui est bien mieux, l'engraisse à vue d'œil. Je viens donc vous témoigner mon entière satisfaction pour les résultats obtenus avec votre merveilleux produit. »

La « Provendeine » est vendue chez tous les pharmaciens, droguistes, grainiers, en boîtes de fr. 7.50 et 15 fr. ; la grande boîte renferme trois fois la quantité contenue dans la petite.

Maison Louis SANDERS, 10, quai Richemont, RENNES.

EN VENTE : AU SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE A NANTES



L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succr

Constructeur

1, Rue Sainte-Catherine - NANTES

N'avez-vous rien de plus fort ?

Question inutile. Exigez simplement du véritable Taupicide Félix Martin. Il contient le maximum de poison permis par la loi et fondroit inévitablement la taupe si elle touche seulement à l'appât. 1 fr. 50 la boîte dans les bonnes pharmacies, ou, à défaut, écrire pharmacie LEMAITRE, Nantes (L.-L.).

LOCATIONS D'AUTOMOBILES

Excursions - Mariages
AMBULANCES

M^{re} COBIGO - Nantes, Tél. 141.20

Reposition Charitable Depuis 23 ans, je souffre de rhumatisme, de douleurs, de maux de dos, de maux de tête, de maux de gorge, de maux de dents, de maux de nerfs, de maux de cœur, de maux de reins, de maux de jambes, de maux de bras, de maux de tout le corps. J'ai essayé de tout, mais rien n'a pu me soulager. C'est la « Provendeine » qui m'a guéri. Je vous en remercie de tout cœur.

Conservation parfaite des œufs

par les excellents et pratiques

COMBINÉS BARRAL

5 COMBINÉS BARRAL pour traiter 500 œufs

11 francs franco

Adressez les commandes avec mandat poste dont le talon sert de reçu à M. P. et P. HUIER, fabricants des

COMBINÉS BARRAL

8, Villa d'Alsace, PARIS (14^e)

Prospectus gratis 1143

Gratis et franco.

catalogue complet des

POMMES DE TERRE

DE SEMENCE DE BRETAGNE

les meilleures et les plus chères

les plus saines et les plus productives

G. MAZÉAS

OFFICE BRETON

GUINGAMP (Cotes du Nord)

S'adresser au SYNDICAT CENTRAL

CIDRE

COLORÉ - BONIFIÉ

CONSERVÉ - CLARIFIÉ

MALADIES QUÉRIES

PAR LES PRODUITS GATÉ

EXTRA LA VRAIE MARQUE

Ph^{ie} et E. CALICHÈRE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ; Prevost, à Héric ; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Legent, à Savenay ; Thibault, à St-Léger ; la-Jaille, à Turpin ; Nort-sur-Erdre ; Le-rour, à Plessé.

MONNAIES OR ARGENT

DERNIER AVIS

DU SERVICE DE CHANGE DES MONNAIES

De nouvelles pièces vont être mises en circulation prochainement, à poids égal elles valent près de cinq fois les anciennes.

Les pièces d'or et d'argent, qui possèdent encore quelques personnes, étant démontées, nous nous sommes mis à l'œuvre pour permettre à ces personnes l'échange de ces pièces contre les nouvelles, le service de change des monnaies rembourse au cours actuel les pièces d'or et d'argent, soit suivant les pièces, jusqu'à cinq fois la valeur.

Donc pour que votre épargne d'or et d'argent ne soit pas perdue, changez toutes vos pièces d'or et d'argent en monnaies et vous toucherez près de cinq fois la valeur avant-guerre. Malgré le succès du présent avis qui a déjà permis de changer plusieurs millions de pièces, les opérations de change se font rapidement. Toutes les pièces sont admises, sans limitation de quantité. Elles sont de suite et sans formalité. Les dernières opérations de change auront lieu de 9 à 3 heures.

Châteaubriant, mercredi 5 février, Hôtel du Commerce.

Nantes, jeudi